

## **DELIBERATION N° 2010/05-05 – SUBVENTION POUR UN RAVALEMENT DE FAÇADE**

**Rapporteur : Monsieur DUSSAULX**

Dans le cadre des opérations de ravalement des façades, la Ville de Ludres a la possibilité de verser une subvention pour lesdits travaux lorsqu'ils respectent les critères énoncés dans la délibération n°98/06-13 du 22 juin 1998. La subvention est de 4,57 € par m<sup>2</sup> de travaux concernés.

Madame Hatice SELLEK, résidant au 122 Grande Rue à Ludres, a déposé une demande de subvention pour le ravalement de la façade de son bâtiment sis au 98 place Ferri de Ludre. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un permis de construire délivré le 28 avril 2010.

La surface concernée par les travaux est de 77 m<sup>2</sup>. Ceux-ci entrent dans le champ de l'opération de ravalement des façades.

Le montant de la subvention se fixerait à 77 m<sup>2</sup> x 4,57 €/m<sup>2</sup> soit un montant de 351,90 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 351,90 € à Madame Hatice SELLEK pour les travaux de ravalement de la façade de son bâtiment sis 98 place Ferri de Ludre.
- d'amortir cette somme, dans l'inventaire communal pour une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2012.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2042 dans le budget 2011.